

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 15 septembre 2021, à 10h00, sous la présidence du maire suppléant M. Jacques Lirette.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Raymond St-Onge.

M. André Gagnon, maire, est absent.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Acceptation de la promesse de vente signée avec la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce pour l'acquisition du 1495-1497 rue Saint-Georges;
- Facturation d'un montant pour l'installation d'une entrée d'aqueduc et d'égout supplémentaire sur le lot no. 2 720 881.

175-09-2021

ACCEPTATION DE LA PROMESSE DE VENTE SIGNÉE AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR L'ACQUISITION DU 1495-1497 RUE SAINT-GEORGES :

Considérant que la Municipalité désire acquérir l'immeuble portant le numéro civique 1495-1497 rue Saint-Georges comprenant les lots no. 2 721 099, no. 4 702 275 et no. 2 721 111;

Considérant que la concrétisation de cette entente permettra d'une part une modernisation et une restructuration des bureaux municipaux;

Considérant que cette entente permettra de développer un nouveau projet bénéfique pour le secteur des loisirs et de la culture;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la promesse de vente signée avec la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce concernant l'acquisition de l'immeuble portant le numéro civique 1495-1497 rue Saint-Georges comprenant les lots no. 2 721 099, no. 4 702 275 et no. 2 721 111 pour un montant de 300 000 \$ plus les taxes.

Que le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié à intervenir. De plus, le conseil municipal mandate la notaire Jacinthe Breton pour effectuer le contrat notarié.

176-09-2021

**FACTURATION D'UN MONTANT POUR L'INSTALLATION D'UNE
ENTRÉE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUPPLÉMENTAIRE SUR LE LOT
NO. 2 720 881 :**

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
appuyé par Mme Ginette Camiré,
et résolu à l'unanimité:

Qu'un montant de 5 000 \$ soit facturé à la propriétaire du lot no. 2 720 881 pour l'installation d'une entrée d'aqueduc et d'égout supplémentaire sur le lot no. 2 720 881. Les travaux supplémentaires ont été effectués en même temps que des travaux prévus sur la rue Saint-Georges à l'été 2021 et ce, à la demande de la propriétaire.

Jacques Lirette, maire suppléant

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Lirette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Lirette, maire suppléant

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière